



## Probleme avec service n\*\*\*

Par **cyril16**, le **04/12/2008** à **17:18**

Madame Monsieur bonjour

Vous remerciant par avance de votre réponse à mon probleme suivant:

Suite à un probleme de reception de chaines payantes fournis par les services de N\*\*\* (anciennement Nxxx à l'époque), j'ai contacté à plusieurs reprises ce fournisseur par téléphone, expliquant mon probleme et me répondant à chaque fois qu'il me rappellerait pour convenir d'un rendez vous avec un technicien. Sans réponse de leur part après plus d'un mois, j'ai décidé de bloquer leur facturation qui m'à ammener après 3 mois selon eux à une rupture provisoire de leur service. Maintenant cette histoire dure depuis environ 8 mois m'envoyant toujours chaque mois leur facturation et on fait appel à ce jour à un service de recouvrement parce que je leur dois à l'heure actuelle 357 euros.

Faisant appel désespérement à vos services, j'aurai souhaité connaitre mes droits et surtout savoir si je suis dans l'obligation de payer un service qui m'a été coupé après 3 mois d'impayés et tout cela lié à un probleme de leur part.

Dans l'attente d'une réponse, je vous prie d'agréeer mes sincères salutations distinguées.

Par **chaber**, le **05/12/2008** à **09:31**

le fournisseur FAI vous doit un service conforme à ses engagements. Lui avez-vous une LR avec AR le mettant en demeure de procéder à la mise en conformité de la réception des chaînes prévues?

Par contre, vous ne pouviez vous faire justice vous-même en bloquant vos paiements